

COMMUNE de VALLOIRE - 73306

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES	A4	L'Arc et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 30/06/1998	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY
PROTECTION DES BOIS FORETS	A8	Forêt de protection de Valloire	Arrêté du 01/02/1995	Restauration des Terrains en Montagne 42, quai Charles Roissard - 73026 CHAMBERY
MONUMENTS HISTORIQUES	AC1	Monument classé : église de l'Assomption de Notre Dame	Arrêté ministériel du 20/09/1945	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue - 73000 CHAMBERY
SITES INSCRITS ET CLASSES	AC2	Sites inscrits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ensemble formé par la chapelle Ste Thècle ▪ route du Galibier à Plan-Lachat et sites de Grande et Petite Charmettes et de de Plan-Lachat ▪ Roc St Pierre, chapelle St Pierre et leurs abords ▪ lacs Rond, du Grand Ban, des Cerces, des Mottets et camp des Rochilles ▪ hameaux des Etroits, de Tigny, de Bonnenuit, et de Borgé ▪ bourg de Valloire ▪ sites des Verneys, des Granges, des Choseaux, de la Rivine et de Pratier ▪ La Ruaz et route du Galibier 	Arrêté ministériel du 29/10/1945	
	AC2	Site inscrit : abords du col du Galibier	Arrêté ministériel du 01/10/1937	
CHAMPS DE TIR	AR6	Champ de tir temporaire des Rochillless	Décision du 30/01/2006	Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense BP 1216 - 38023 GRENOBLE cedex
	AR6	Champ de tir temporaire de Galibier – Grandes Rousses	Décision du 18/06/1998	
	AR6	Champ de tir temporaire des Rochilles – Mont-Thabor	Décision du 04/10/1996	

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PROTECTION DES EAUX	AS1	Périmètre de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> de La Serraz aval de La Serraz amont 	Arrêté préfectoral du 11/12/2002	Agence Régionale de Santé - délégation Savoie94, boulevard de Bellevue73018 CHAMBERY
	AS1	Périmètre de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> des Villards du col – source haute de Frédière bas de Frédière haut 	Arrêté préfectoral du 14/12/1989	
REMONTEES MECANIKES ET PISTES DE SKI	EL 4	Télesiège des Verneys	Arrêté préfectoral du 06/06/2013	Commune de Valloire
	EL 4	Télesiège de Moulin Benjamin	Arrêté préfectoral du 16/01/2003	
	EL 4	Télécabine du Crey de la Brive	Arrêté préfectoral du 10/08/1999	
ENERGIE HYDRAULIQUE	I2	Chute de la Calypso	Arrêté préfectoral du 21/04/2015	EDF DPNT DAIP – CC PFA 37, rue Diderot – BP 43 - 38040 GRENOBLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Ligne aérienne 45 kV Calypso – Montricher 1	Déclaration d'utilité publique du 07/08/1995	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne 73201 ALBERTVILLE cedex
	I4	Ligne aérienne 45 kV Longefan – La Saussaz II – Le Temple 1		
	I4	Ligne aérienne 150 kV Le Col - Longefan – Serre-Barbin 1		
	I4	Ligne aérienne 45 kV Calypso - La Saussaz II 1		
	I4	Poste 150 kV Le Col		
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS	PM1	Plan de prévention des risques naturels (P.P.R.)	Arrêté préfectoral du 29/04/2004 Révision n° 1 du 03/03/2013	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
TELECOMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS	PT1	Station hertzienne de Valloire – Fort du Télégraphe	Arrêté du 07/06/1989	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
TÉLÉCOMMUNICATIONS -PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Station Valloire – Roc St Pierre : zone secondaire de dégagement	Décret du 23/11/1989	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts - 74012 ANNECY
	PT2	Station Valloire – Fort du Télégraphe : zone secondaire de dégagement 250 m.	Décret du 23/11/1989	
	PT2	Station Valloire – Fort du Télégraphe : zone secondaire de dégagement 400 m. x 100 m.	Décret du 23/11/1989	
	PT2	Station Valloire – Fort du Télégraphe : zone secondaire de dégagement 800 m. x 100 m.	Décret du 23/11/1989	
	PT2	Station Valloire – Fort du Télégraphe : zone spéciale de dégagement 750 m. x 100 m.	Décret du 23/11/1989	